

## **ArcelorMittal : Solidarité pour les uns, pas pour les autres !**

En date du 31 mars 2020, une nouvelle réunion a été organisée entre la délégation et la direction d'ArcelorMittal. Lors de la réunion, la direction a rappelé sa décision de **maintenir l'indemnité de chômage à 80% pour les salariés en chômage partiel**.

L'entreprise a quand même tenu à indiquer qu'Arcelor allait garantir les **80% pour les salariés qui perçoivent un salaire normal supérieur à 5.354,98€ brut** (correspond à 2,5x salaire social minimum/indemnité maximale), même si le plafond légal est limité. La direction nous a également informé qu'ArcelorMittal Europe avait décidé de **donner 90% aux cadres**.

<b>Chômage partiel selon ArcelorMittal</b>	
<b>Salariés normaux</b> <b>80% (même au-delà des 5.354,98€)</b>	<b>Cadres supérieurs</b> <b>90%</b>

**L'OGBL constate que le groupe ArcelorMittal est prêt à faire des efforts pour certains, mais oublie ceux qui sont en première ligne.** L'OGBL attend toujours que le groupe change d'avis et fasse un effort envers tous les salariés en payant les 100% demandés!

Lors de la réunion, la direction a également voulu aborder le sujet des **congés pendant les arrêts techniques** qu'il faudrait revoir. L'OGBL refuse de traiter ce sujet pour l'instant et préfère l'aborder après la crise sanitaire. Le congé est un droit essentiel des salariés et l'OGBL y veillera.

La fraction OGBL a également interpellé la direction concernant la **prime MBO** (participation aux bénéfices) pour 2019 afin de rappeler qu'elle était due, conformément aux accords conventionnels. Les cadres n'ont pas reçu leurs primes ce mois-ci, d'où notre interrogation pour l'ensemble des salariés?

Soignez-vous et restez en sécurité

**Vos délégués**